

AUDIENCE SYNDICALE - 6 JUILLET 2012

INSPECTION GENERALE ETABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE/ SECTEUR CPE DU SNES-FSU

M. BISSON VAIVRE, Doyen Inspection Générale, Président du jury des concours externe et interne

M. GOYHENEIX, Inspecteur Général Etablissements et Vie Scolaire

SNES-FSU : Valérie Héraut, Carole Samouiller, Guy Bourgeois, Philippe Guingand

En introduction, le SNES rappelle le contexte particulier de cette année scolaire : les élections professionnelles d'octobre 2011, l'élection présidentielle avec l'espérance d'une nouvelle ambition éducative et le lancement de la consultation sur l'école devant déboucher sur la future loi d'orientation. Nous commentons l'arrivée comme conseiller du ministre de J. P. Delahaye dont nous ne partageons pas toutes les prises de positions notamment celles du texte *Le métier de CPE aujourd'hui : quelques repères*, publié en 2006. ; « boussole » pour le recrutement et la formation, nous regrettons que ce texte sans statut, n'ait jamais été discuté dans aucune instance.

RECRUTEMENT

SNES : Nous nous félicitons de l'ouverture d'une liste complémentaire au concours externe (demande adressée par le SNES le 11/05). Il reste des précisions à apporter, 75 recrutements sur liste complémentaire alors que sont annoncés 100 créations d'emplois au collectif budgétaire. Un simple arrêté aurait permis d'augmenter le nombre en liste principale. Nous déplorons la confusion provoquée par ces annonces et souhaitons que tous les emplois supplémentaires donnent lieu à recrutement.

Tout en se félicitant de cette liste complémentaire, l'Inspection Générale confirme qu'il n'est pas possible de recruter plus de 30% de la liste principale. Les Inspecteurs sont conscients des besoins en titulaires qualifiés mais rappellent le contexte de contraintes budgétaires. 375 stagiaires vont donc être recrutés (320 concours externe, 55 concours interne), ce qui est plus que l'an dernier. Ils soulignent aussi que depuis 3 ans, les recrutements augmentent sans brader aucunement le concours (l'admission du 345^{ème} se fait avec une note >10)

SNES : Malgré les recrutements supplémentaires, nous rappelons le manque cruel en postes de CPE (près de 400 collègues sans CPE, redéploiement des postes au détriment des lycées et de l'encadrement des internats). Le nombre de TZR est ridiculement bas, le recours à la précarité n'est pas endigué. Nous redemandons une fois de plus un bilan des sorties du corps.

Nous revendiquons un plan pluriannuel de recrutements à la hauteur des besoins et des enjeux du système éducatif. Nous rappelons notre mandat d'un CPE pour 250 élèves et les informons de notre revendication d'une NBI de 30 points pour compenser notre surcharge de travail (mandat congrès de Reims).

CONCOURS

SNES : Nous qualifions les sujets du concours externe, comme trop professionnels, trop en prise avec l'actualité et les réformes en cours, ce qui rend difficile la prise de recul critique des candidats.

L'Inspection Générale ne partage pas notre vision et justifie le sujet de la dissertation car le socle de compétences existe depuis le décret de 2006, et ce thème est travaillé dans les Masters. Concernant la composition qui portait sur la sécurité, c'est un thème d'actualité qui

relève d'un problème général de société. Les Inspecteurs nous donnent quelques chiffres : 159 lauréats sur les 245 de la liste principale ont déjà une expérience dans l'EN, même s'ils reconnaissent la fragilité des statistiques liées aux conditions de recensement du statut des candidats (choix parfois confus entre étudiant ou AED...). Ils observent une baisse des résultats de la dissertation.

SNES : Au concours interne et particulièrement à l'épreuve de RAEP et ses attendus en lien avec l'expérience professionnelle, de nombreux AED ont rencontrés des difficultés à constituer le dossier. Nous souhaitons une réflexion sur ces concours afin de rétablir l'équité ; il pourrait y avoir une épreuve avec deux options afin de donner de meilleures possibilités aux candidats sans expérience de CPE, comme les AED mais aussi les professeurs des écoles ...

L'Inspection Générale y est défavorable car rompant le principe d'équité pour les correcteurs et serait plutôt favorable à autre voie qui consisterait en un écrit sur des critères universitaires et un oral de type dossier RAEP.

SNES : Nous dénonçons aussi l'influence de textes non réglementaires et non statutaires qui cachent une réorientation du métier !

Les Inspecteurs admettent que certains textes comme celui de Delahaye, font référence et sont utilisés mais ils ne remplacent pas la circulaire de 1982 qui « n'est pas à mettre à l'imparfait » ...

FORMATION :

SNES : Les stagiaires, comme les T1, nous font part régulièrement de l'insuffisance de la formation reçue et de l'inadéquation de celle-ci avec la pratique ; les 6 heures de décharge qu'ils auront à cette rentrée sont un point positif qui reste insuffisant posent le problème de la non compensation de cette décharge.

L'Inspection Générale est bien consciente du problème, elle n'a que peu d'informations sur les moyens de compensation et comprend notre analyse Les Inspecteurs pensent qu'au mieux, il y aura des moyens de compensation en AED...

SNES : Nous revenons sur les contenus de formation ainsi que sur la formation continue qui est quasi inexistante ou qui se contente de proposer des stages d'adaptation aux réformes. Nous souhaitons que la formation des CPE soit associée à celle des enseignants au sein de la future Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

En cas de difficulté, les stagiaires n'ont pas forcément l'aide appropriée notamment auprès de leur tuteur qui manque de formation (être tuteur ne s'improvise pas) et auprès de l'inspection qui n'intervient souvent qu'au moment de l'évaluation.

L'Inspection Générale évoque les fortes contraintes budgétaires et justifie qu'un certain nombre de stages de formation continue soient en lien avec les réformes ; sa responsabilité est de les faire connaître et les Inspecteurs refusent d'opposer les stages de formation professionnelle et ceux d'adaptation aux réformes.

Ils reconnaissent néanmoins qu'il y a un déficit en ce domaine et que des stages de réflexion et d'analyses sur les pratiques professionnelles pourraient être développés.

Concernant les tuteurs, ils privilégient leur présence sur le même lieu de stage que le stagiaire mais nous font remarquer des blocages, voire des refus.

SNES : Nous rappelons que le choix des lieux de stages dépend avant tout des postes vacants et non des besoins de formation des stagiaires ! La situation des stagiaires en surnombre était idéale.

L'Inspection Générale est peu optimiste quant au retour des affectations en surnombre, cela n'est, pour le moment, « pas à l'ordre du jour ».

SNES : Nous insistons pour faire reconnaître le vide de la formation continue actuellement et nous demandons l'ouverture de réflexions sérieuses sur ce sujet

EVALUATION :

SNES : Nous nous félicitons de l'abrogation du décret sur l'évaluation de la valeur professionnelle ; tout en remarquant l'évolution sensible des critères spécifiques aux CPE, notamment sur la version finale car ils reprennent nos missions telles qu'elles sont définies statutairement. Nous ne pouvons nous satisfaire du statu quo et nous réitérons nos revendications d'une double évaluation par des inspecteurs issus du corps, inspection conseil et régulière en lien avec la formation. Dans ce sens, l'agrégation d'éducation paraît de plus en plus nécessaire à la fois pour la formation initiale et continue, à la fois pour donner corps aux recherches sur le métier et pour l'accès à l'inspection.

Sur l'agrégation, les Inspecteurs pointent des difficultés notamment la question de la discipline universitaire support de l'agrégation. De plus, hormis le côté revalorisation salariale qui leur paraît nécessaire, ils semblent peu enclins à y voir d'autre ambition et sont sceptiques quant à sa faisabilité et évoquent d'autres pistes comme la promotion de grade.

SNES : Nous rappelons nos critiques du Protocole d'inspection (décalage entre les attendus et le cœur du métier et sa pratique, le lien indispensable avec les missions statutaires, la survalorisation des items fonctionnels au détriment des items éducatifs ...) et demandons un bilan.

S'il a contribué à homogénéiser les pratiques des inspecteurs, il doit être l'objet d'une remise à plat, notamment dans le choix des items et leur hiérarchie. Nous avons insisté sur le fait qu'en cas de conflit, ce protocole dessert le plus souvent le collègue (impossible de conseiller correctement, de « piloter », réunion collégiale se transformant en tribunal,...).

Sans être conçu dans l'objectif de résoudre les conflits, l'Inspection Générale estime qu'il reste adapté pour la titularisation.

SNES : En conclusion, nous demandons un moratoire et l'ouverture de discussions sur le protocole. Sur l'agrégation, nous insistons : besoin de reconnaissance de la profession, alignement sur le corps des enseignants, besoin de formateurs, de mobilité ...

DISPOSITIFS ECLAIR, INTERNATS D'EXCELLENCE, SOCLE COMMUN

SNES : Nous rappelons notre demande de retrait du dispositif ECLAIR. Nous abordons aussi le cas particulier de l'académie de Versailles où des postes de CPE sont bloqués pour les Préfets des études et évoquons les problèmes que soulèvent cette mission : accrochage à l'équipe de direction, empiètement de champs de missions recrutement local... Nous constatons aussi une augmentation du profilage des postes de CPE.

Sans se prononcer, l'IG semble étonnée de la situation à Versailles et dit ne pas savoir ce qu'il va advenir du dispositif Eclair. Ils parlent d'ouverture de négociations avec les organisations syndicales mais ne sont pas en charge directe de ce dossier.

SNES : Sur les internats, véritable outil de démocratisation correspondant à une réelle demande, nous pointons leur manque de moyens notamment en LP. Nous souhaitons une

réflexion globale à ce sujet et citons le ministre « que tous les internats ont vocation à l'excellence ».

IG : Effectivement, c'est un vrai sujet. Il est d'ailleurs porté directement par le Cabinet du ministre et eux-mêmes y sont très attentifs.

SNES : Nous évoquons de manière rapide des sujets abordés lors des audiences précédentes : socle commun, NVS, piliers 6 et 7. L'autonomie, la citoyenneté, l'engagement font bien évidemment partie des actions éducatives des CPE notre question est celle l'évaluation de ces compétences par le livret ou la note de vie scolaire. De notre point de vue, la vraie question est celle de leur développement au sein de la vie scolaire.

L'Inspection Générale n'insiste pas sur la Note de Vie Scolaire mais sur la notion de socle commun en indiquant qu'il faudra attendre la nouvelle loi. Il est urgent de réfléchir sur le statut de l'erreur dans les apprentissages, il y a une vraie nécessité à travailler l'autonomie, l'accès à la citoyenneté et le CPE a un rôle primordial dans ce domaine. Le socle doit être maintenu en tant que cadre, mais un travail de réflexion va être engagé pour le retravailler.

ABSENTEISME

SNES : Nous faisons part de notre analyse sur les difficultés d'application de la circulaire « vaincre l'absentéisme » du 31 janvier 2011 : une vision très sécuritaire de l'absentéisme, présentée comme un premier pas vers la délinquance, les signalements systématiques impossibles, le peu de retours sur ces signalements, la réalité du caractère véritablement dissuasif de la suspension de l'allocation. En LP particulièrement, l'absentéisme est l'effet et non le cœur du problème.

L'Inspection Générale se dit consciente des limites de cette circulaire... L'absentéisme est un vrai problème mais n'est pas systématiquement la porte ouverte à la délinquance. Les Inspecteurs conviennent que les problématiques d'absentéisme sont beaucoup plus complexes que ne le porte ce texte, en particulier dans les LP. Un premier bilan mitigé de la réforme des « bacs pros 3 ans » est d'ailleurs même partagé...

PASS EDUCATION

Suite à notre interpellation sur ce sujet, les Inspecteurs nous lisent une réponse qu'ils ont reçue du ministère qui indique explicitement que les CPE n'ont pas à être exclus du bénéfice du Pass-Education. Nous demandons donc que la consigne soit clairement donnée aux rectorats afin de lever toute ambiguïté.

Pour conclure, si nous avons pu balayer tous les sujets de notre actualité professionnelle en recevant une écoute manifestement intéressée, un échange de fond avec l'Inspection Générale sur sa vision de notre métier n'était pas encore au rendez-vous.